## **FCP WAFA**



### Renseignements généraux :

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION est un Fonds Commun de Placement de catégorie Obligataire, destiné à des investisseurs prudents. De part son type à capitalisation, il ne distribue pas de bénéfices mais il vise toutefois à assurer un rendement meilleur que celui du taux d'épargne bancaire tout en veillant à investir dans des titres présentant un niveau de risque bien maîtrisé et une liquidité suffisante et tout en tenant compte de la législation applicable en matière d'OPC.

<u>Adresse</u>: Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis

<u>Téléphone</u>: +216 71 822 555

### Politique d'investissement : Le fonds\_investit de la manière suivante :

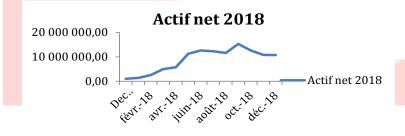
- De 50% à 80% de l'actif en obligations ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne et en Bons de Trésor Assimilables « BTA »;
- Au maximum 30% de l'actif en BTCT, Billets de trésorerie et certificats de dépôts ;
- Au maximum 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires;
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

## <u>Frais de souscription et de rachat :</u>

Les opérations de souscription et de rachat à FCP « WAFA » se font sans frais.

Toutefois, la durée de placement minimale recommandée est de six (06) mois.

# Couple (Performance / Actif) du fonds :



Date d'ouverture au public : Octobre 2017 Actif Net au 31/12/18: **10 735 068,699** TND VL unitaire au 31/12/18 : **105,500** TND NB Parts au 31/12/18 : **101 754** parts

Périodicité VL : Quotidiennement Gérants : TSI

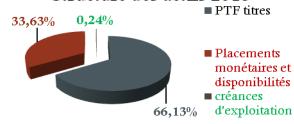
Dépositaire : Tunisian Saoudi Bank (TSB)

Durée de vie : 25 ans

# Législation applicable :

- Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers, visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

### Structure des actifs 2018



FCP WAFA